

La profession de logopédiste

Définition de la profession

Les logopédistes sont des professionnel·le·s de la santé, thérapeutes spécialisé·e·s dans l'étude, la prévention, l'évaluation et le traitement des pathologies du langage oral et écrit, de la voix, des fonctions oro-faciales et de la déglutition, et de la communication de patient·e·s de tout âge.

Formation

La logopédie nécessite, en Suisse romande, une formation universitaire de niveau Master (Baccalauréat Universitaire en Psychologie ou en Lettres et Sciences humaines d'une durée de 3 ans, suivi de la Maîtrise universitaire en logopédie d'une durée de 2 ans). Il faut être titulaire d'une Maîtrise universitaire en logopédie ou d'un diplôme reconnu² pour pouvoir porter le titre de logopédiste en Suisse romande.

Pour pouvoir travailler en tant qu'indépendant·e·s et en tant que salarié·e·s (selon les lieux de travail), les logopédistes doivent être titulaires d'un droit de pratique dont les conditions d'obtention sont spécifiques à chaque canton. Pour travailler en tant qu'indépendant·e·s avec les adultes, les logopédistes doivent être en possession d'un numéro de registre des codes-créanciers (RCC), indispensable pour le remboursement ([voir site sasis.ch](http://www.sasis.ch)).

Champ de compétences, activités professionnelles et responsabilités

Le champ des compétences et des responsabilités des logopédistes est :

L'étude, la prévention, le conseil, l'évaluation et le traitement des pathologies de la parole, du langage oral et écrit, de la voix, des fonctions oro-faciales et de la déglutition, de la communication³, du raisonnement logique et mathématique et des fonctions associées (telles que l'attention, la mémoire verbale, les fonctions exécutives, etc.) de patient·e·s de tout âge (enfants, adolescent·e·s, d'adultes et/ou de personnes âgées). [\[voir les troubles pris en charge en logopédique\]](#) Ces troubles peuvent avoir une variété de causes, telles qu'une atteinte

² Ou d'un diplôme reconnu par la CDIP (Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'Instruction Publique).

³ Dans ce contexte, la communication fait référence à toutes les fonctions associées à la compréhension et à l'expression du langage oral et écrit, ainsi qu'à toutes les formes appropriées de la communication non-verbale.

cérébrale acquise, un trouble du spectre autistique, un trouble de l'audition, un retard développemental, un trouble développemental, une fente palatine et des difficultés d'ordre psycho-affectif, entre autres. Les logopédistes interviennent également dans la recherche, l'élaboration de tests, de matériel de rééducation, et au niveau de la formation.

L'exercice professionnel de la logopédie est fondé sur des principes déontologiques que les logopédistes doivent respecter dans l'ensemble de leurs activités professionnelles. [\[voir le code de déontologie\]](#).

Approches théoriques

En tant qu'outil de communication orale et écrite, d'expression personnelle, d'intégration socio-culturelle et d'accès aux connaissances, le langage place la logopédie au carrefour de différentes sciences telles que la linguistique, la psycholinguistique, la psychologie, les neurosciences, la pédagogie, la médecine et la sociologie. C'est pourquoi la pratique logopédique est sous-tendue par différentes approches théoriques telles que l'approche cognitive, psycholinguistique, neuropsycholinguistique, constructiviste, socio-constructiviste, psycho-affective, systémique, EBP (Evidence Based Practice), entre autres.

Secteurs d'activité

Les logopédistes peuvent travailler en qualité de salarié·e·s ou d'indépendant·e·s, au domicile des patients, dans des crèches, des maternités, dans des écoles, dans le cadre d'enseignement spécialisé pour tous types de handicaps, dans des hôpitaux et/ou cliniques, dans divers types de centres psycho-médico-sociaux, des établissements médicaux-sociaux/maisons de repos/de soins pour personnes âgées⁴.

⁴ Cette liste des secteurs d'activité en logopédie n'est pas exhaustive.